

Objet : CONTRIBUTION à la CONSULTATION PUBLIQUE de Montbel

Contribution : Je suis opposé à l'installation d'un complexe touristique dans la zone du lac à niveau constant de Montbel.

Pourquoi saccager un lieu préservé depuis des dizaines d'années pour des résidents touristiques à la semaine qui ne feront qu'effleurer la qualité paysagère, floristique et faunistique de cette région ? Alors que tel qu'il est en ce moment, les habitants locaux et les Ariègeois ou Audois peuvent aller s'y ressourcer à leur convenance, sans perturber foncièrement la biodiversité du lac et de ses abords.

Alors que le projet, édulcoré par des termes et des arguments naturalistes, ne fera que démolir, détruire, pervertir et désorganiser la biodiversité de la zone !

On se trouvera, avec ce projet, dans l'impossibilité de classer le lac constant en réserve naturelle selon le schéma touristique préconisé par la communauté de communes.

Nous nous trouverions dans une forme d'appropriation privée des lieux et dans une remise en question de l'accès au bien commun que représentent l'eau et la forêt.

Il y a dans ce projet une non-prise en compte d'espèces et d'habitats à forts enjeux, pourtant décrits dans l'Atlas de la Biodiversité commandé par la communauté des communes.

J'y vois aussi la fin de la possibilité d'utiliser le lac constant en réserve du lac variable. Or c'était la vocation de ce lac à niveau constant !

On a l'impression que les élus locaux managent leur espace naturel comme bon leur semble sous prétexte de revenus financiers à venir. Ce qu'on ignore d'ailleurs dans ce projet public. Qui va payer ???

Qui nous dit que les subventions publiques qui seront obligatoirement versées à cette entreprise (Coucoo), vont être rentabilisées dans l'avenir ? Le pari que ce projet va rapporter des revenus aux communes dans le futur n'est pas une garantie suffisante pour commencer à détruire des dizaines d'ha de nature sauvage et préservée ! On ne fait pas, de nos jours, de pari avec les espaces naturels qui sont, quoi qu'en disent les communes, un bien de tous.

La faune, la flore, l'air, l'eau ne sont pas des biens propriétérisables par quiconque. Cette vision de l'espace dont on serait propriétaire, point, n'est plus acceptable de nos jours. Et la législation l'admet bien puisqu'on ne peut plus brûler de végétaux même si on est "chez soi". La fumée ne reste malheureusement pas dans la propriété de celui/celle qui brûle !

Merci de tenir compte de mes réserves très fortes pour ce projet.